

# Le Grenelle de l'Environnement et les impacts des parties Énergie et Climat en agriculture

*Journée de l'Environnement*  
*Chambre d'agriculture du Var*

---

20 mai 2010

Julien GALLIENNE



# Plan de la présentation



- Introduction
- La performance énergétique des exploitations (PPE)
- Le mécanisme des certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Les objectifs de production d'énergies renouvelables
- Les Plans Climat Energie Territoire (PCET)
- Conclusion

# Introduction



## ■ Rappels de quelques dates :

- juillet 2007 : lancement du Grenelle de l'Environnement
- Premières conclusions de la concertation : octobre 2007
- fin 2007 – début 2008 : mise en place de comités opérationnels dont un sur la performance énergétique (15.3) des exploitations et un sur les énergies renouvelables (10)
- Février 2009 : lancement du plan de performance énergétique des exploitations agricoles (PPE 2009-2013)
- 3 août 2009 : parution de la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, dit loi grenelle 1
- 11 Mai 2010 : adoption en première lecture à l'Assemblée Nationale de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi grenelle 2.
- Prochaine étape : examen par une commission mixte paritaire

# Introduction



## ■ Les actions des Chambres d'agriculture :

- une implication dès le lancement du Grenelle de l'Environnement : rédaction par l'APCA d'un document d'orientation dans les domaines concernés en agriculture
- Une participation des représentants professionnels dans de nombreux comités opérationnels, et dans les réunions régionales de concertation, pour porter les positions agricoles
- Dépôt de nombreux amendements pour faire évoluer les projets de loi grenelle 1 et 2 :
  - Grenelle 1 : 38 propositions d'amendement, 26 adoptées totalement ou partiellement, avec parmi les principales avancées :
    - Gouvernance : une place entre les 3 réseaux consulaires au comité national de développement durable et du Grenelle de l'environnement
    - Des appuis spécifiques pour la performance énergétique des exploitations
  - Grenelle 2 : 45 propositions d'amendement, 25 adoptées totalement ou partiellement avec toutefois des dispositions problématiques sorties de l'Assemblée Nationale.

# La performance énergétique des exploitations



- Art. 31 de la Loi Grenelle 1 : « accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30 % d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici à 2013. »
- 3 février 2009 : sortie du PPE 2009-2013 (1 arrêté 04/02/09 + 2 circulaires)
- 3 grands objectifs :
  - Diminuer les consommations d'énergie : Diagnostic énergétique (100 000 diagnostics en 2013)
  - Améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs
  - Produire de l'énergie renouvelable de façon efficace et décentralisée
- 35 M€ en 2009, dont 30 M€ du plan de relance de l'économie

# Le PPE en 2009



- Montant des taux et plafond pour les diagnostics énergétiques

Type de bénéficiaire	Montant subventionnable maximum	Taux de maximal de subvention (tous financeurs confondus)	
		Hors zone défavorisée	Défavorisée
Exploitation agricole	1 000 €	40%	50%
Exploitation agricole avec JA		50%	60%

# Le PPE en 2009



- Montant des taux et plafond pour les investissements matériels  
« volet exploitation agricole »

Montant de l'investissement	Type de bénéficiaire	Montant subventionnable maximum	Taux maximal de subvention (tous financeurs confondus)
<b>Hors zone défavorisée</b>			
Minimum 2000€	Exploitation agricoles	40 000€	40%
	CUMA	150 000€	
<b>Zone défavorisée</b>			
Minimum 2000€	Exploitation agricoles	40 000€	50%
	CUMA	150 000€	

- + 10% uniquement pour JA exploitation agricole

# Le PPE en 2009



- Montant des taux et plafond pour le « volet national »

Types d'investissement Volet national	Montant subventionnable maximum	Taux maximal de subvention (tous financeurs confondus)			
		ZD		HZD	
Banc d'essai moteur	250 000€	75%			
Méthanisation individuelle	500 000€	50%	60% si JA	40%	50%
		75%			
Méthanisation collectif	500 000€	75%			

# Le PPE en 2009



→ **82 projets de méthanisation soutenus**, sur 120 dossiers examinés, (18 M€ d'aides )

→ 34 projets collectifs

→ 48 projets individuels

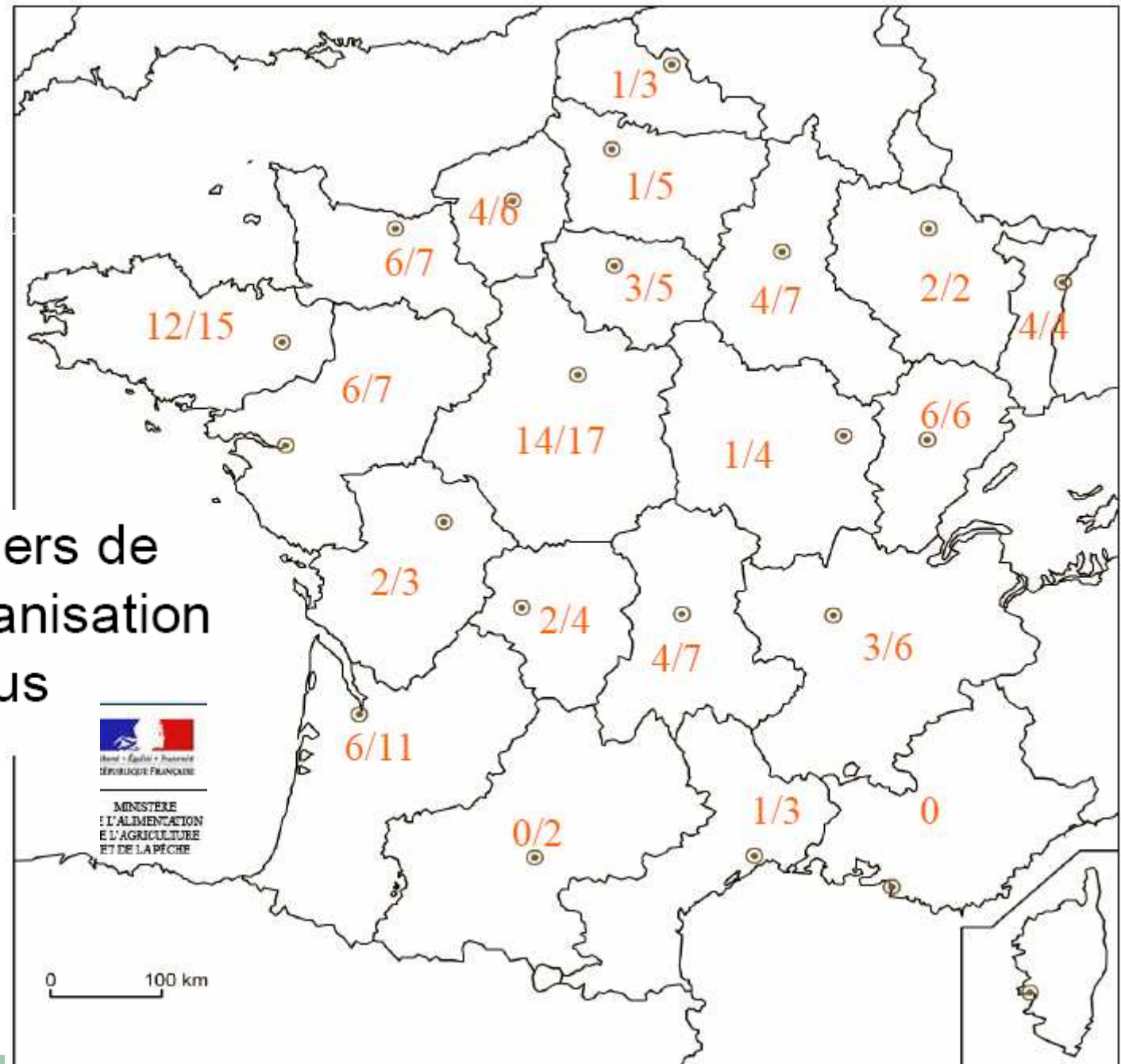
→ **11 bancs d'essai moteur** (1 M€ d'aides)

→ Aides à l'investissement et diagnostics (17 M€ d'aides)

→ Plus de 530 diagnostiqueurs compétents sont recensés auprès des DDEA - DDAF pour conduire les diagnostics énergétiques dont environ 1/3 issus de Chambres d'agriculture

*Quel bilan en 2009 ?*

Dossiers de méthanisation retenus



MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION  
ET DE LA PÊCHE

0 100 km



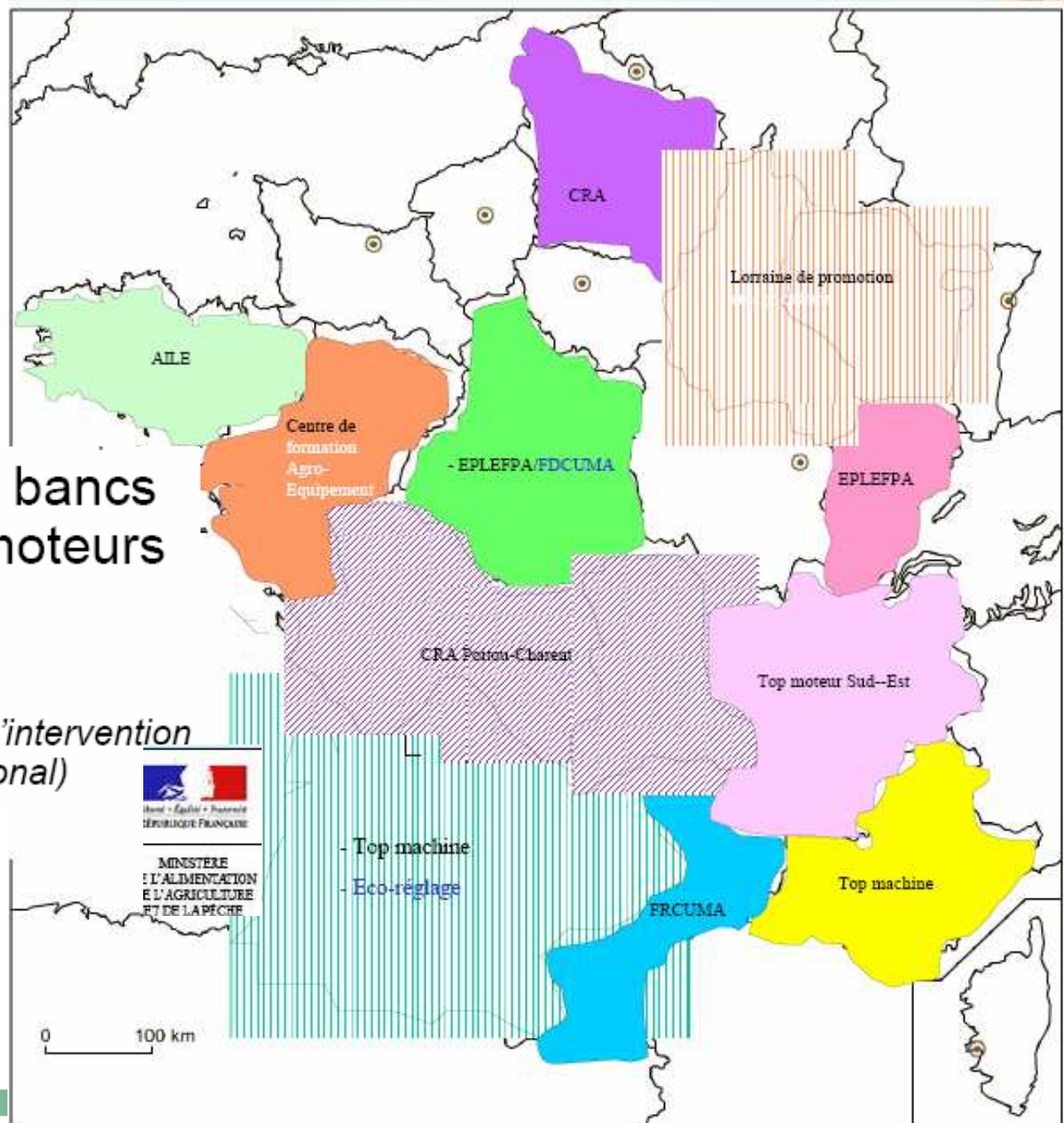
CHAMBRES  
D'AGRICULTURE

CHAMBRES  
D'AGRICULTURE

## Quel bilan en 2009 ?

- Dossiers bancs d'essai moteurs retenus

(+ AILE : zone d'intervention territoire national)



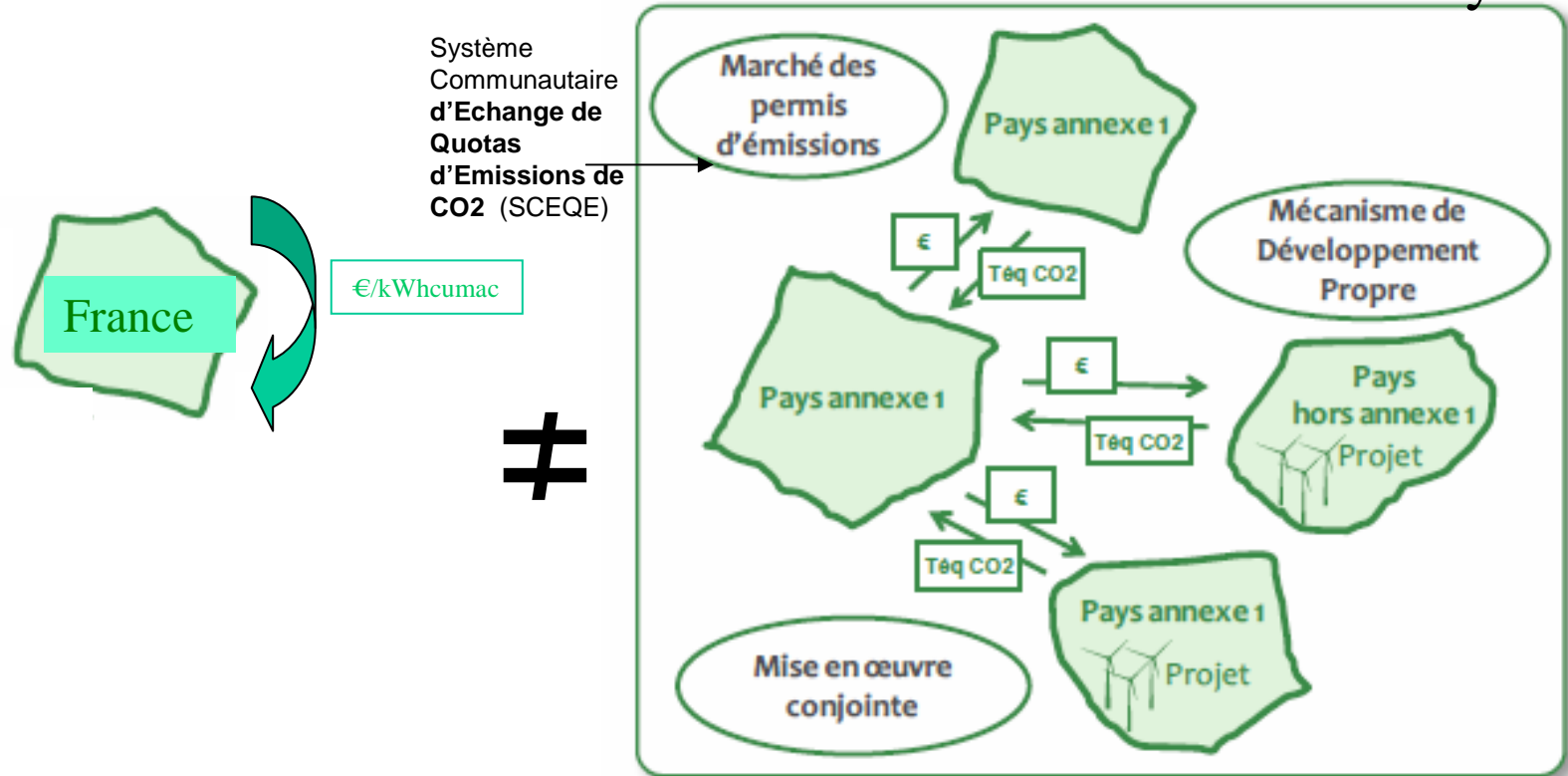
# Le PPE en 2010 ?



- Pour 2010, surgel brutal des crédits annoncé en avril par le MAAP, et actions de la profession agricole > un communiqué de presse du MAAP du 18/05/2010 annonce une dotation de 29.2M€ pour 2010
- Une nouvelle circulaire parue le 15/04/2010 (DGPAAT/SDEA/SDBE/C2010-3038) vient préciser les investissements éligibles > possibilité de restriction suivant les régions
- Un cadre national pour la formation d'agriculteurs à la maîtrise de la demande énergétique avec Vivea

# Deux mécanismes différents : les CEE et les marchés du carbone

Protocole de Kyoto



Certificats d'Economie d'Energie  
(CEE)

Marchés du carbone

Source : adapté de [http://www.enea-consulting.com/fichiers/FF\\_carbone.pdf?PHPSESSID=a917737e8b1beaca4b2941ab94735254](http://www.enea-consulting.com/fichiers/FF_carbone.pdf?PHPSESSID=a917737e8b1beaca4b2941ab94735254)

# Les Certificats d'économie d'énergie (CEE)

## ■ Cadre

- **Directive européenne 2006/32/CE (efficacité énergétique)**
- **Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique 2005**
- **Modifications à venir dans la loi Grenelle 2**

## ■ Principe

- **Les fournisseurs d'énergie sont soumis à obligations d'économie d'énergie :**
  - **50 principales entreprises de l'électricité, du gaz, du GPL, de la chaleur et du froid**
  - **2300 distributeurs de fioul**
- **Obligation individuelle, exprimée en kWh cumac, à réaliser sur une période déterminée (en propre, chez les clients ou en acquérant des CEE)**
- **Sanction si non respect : 2 cts€ / kWh cumac**

# Les Certificats d'économie d'énergie

## ■ Principe (suite)

→ **Existence d'un registre électronique (achats/ventes de certificats).**

<https://www.emmy.fr>

→ **Deux voies possibles à explorer pour les détenteurs de CEE :**

- 1. Vente de certificats une fois les opérations réalisées, via le registre national**
- 2. Possibilité de négocier en amont avec un obligé. voie partenariale possible sur des actions spécifiques.**

**Plus d'infos : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html>**



# Développement des CEE

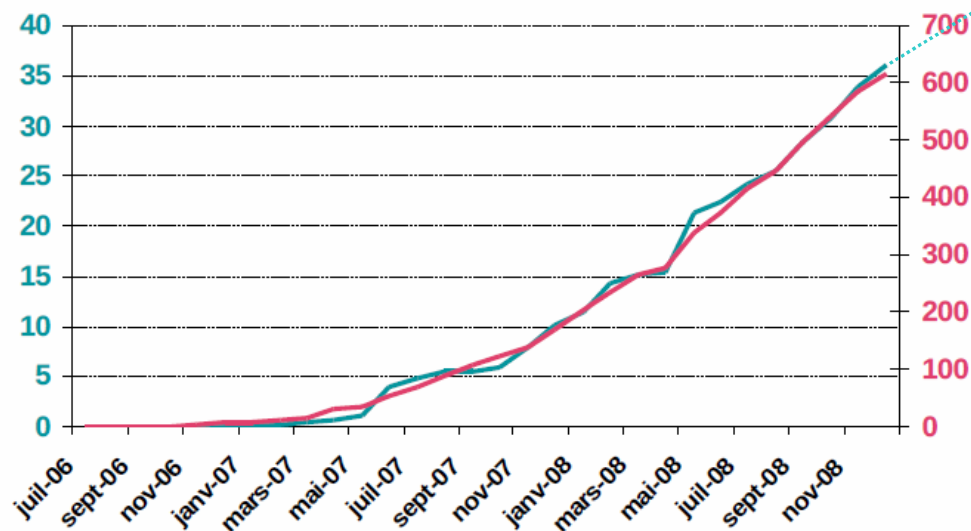
- Environ 170 fiches standardisées validées (BTP, industrie et transport...)
- 98.2 TWh cumac certifiés en février 2010 (obj 54 TWh sur 2006-2009)

- 86% dans le bâtiment résidentiel

Secteur	% kWh
Bâtiment résidentiel	86,3 %
Bâtiment tertiaire	5,5 %
Industrie	6,3 %
Réseaux	1,6 %
Transports	0,3 %

- Augmentation en 2009 du nb de titulaires de certificats, des régions concernées, et des fiches utilisées

Certificats délivrés (en TWh et nombre de dossiers)  
au cours du temps



En février 2010 :

1880 dossiers pour 98 TWh

# Les CEE en agriculture ?

- **Dans le milieu agricole, 3 fiches standardisées actuellement :**
  - **Contrôle et réglage du moteur d'un tracteur**
  - **Ordinateur climatique avec module d'intégration de température (serres maraîchères et horticoles)**
  - **Ballon de stockage d'eau chaude de type « open buffer » (serres maraîchères et horticoles)**

## Et en agriculture ? (suite)

- **Création d'un Groupe Technique Agriculture au sein d'ATEE (Association Technique Energie et Environnement) depuis février 2010**
- **Actions à suivre pour l'agriculture :**

Agriculture	Récupérateur de chaleur sur tank à lait	AG000
Agriculture	récupération de chaleur par échangeur air/air dans des bâtiments d'élevage	AG001
Agriculture	Pré-refroidisseur de lait	AG002
Agriculture	Moteur EFF1 Agricole	AG003
Agriculture	VEV Agricole	AG004
Agriculture	Diagnostic energetique des exploitations agricoles	AG005
Agriculture	Insertion de legumineuses dans les rotations agricoles	AG006
Agriculture	Réalisation d'un plan de fumure à l'aide de l'outil Epicles	AG007

# Évolution du dispositif pour la 2nde période

## ■ La nouvelle période :

- l'objectif fixé pour la 1ère période 2006-2009 a été rempli et même dépassé : 65 TWh au lieu de 54
- ouverture de la seconde période, d'une durée de trois ans (2010-2013), avec une enveloppe globale d'obligations fixée à **345 térawattheure cumac, soit 345 milliards de kWh cumac. (=six fois plus que pour la première période).**

Rmq : 1,5 TWh économisé équivaut à la production annuelle de 330 éoliennes de bonne taille ou de 500.000 maisons équipées de panneaux photovoltaïques.

## Le projet de Loi grenelle 2 (article 27)

Les mesures proposées visent :

- à étendre la portée du dispositif en **incluant les fournisseurs de carburants automobiles** dans l'assiette de l'obligation (selon seuil de vente annuel);
- à limiter la possibilité de demander des certificats aux **personnes obligées, aux collectivités publiques** (sur leur patrimoine ou dans le cadre de leurs compétences) , **à l'ANAH, aux organismes HLM, aux SEM → amendement en cours pour le ré-étendre à toutes personnes morales (dont exploitations agricoles)**
- à permettre aux obligés et éligibles de se regrouper pour alléger les charges d'instruction ;
- à étendre la portée en termes cette fois-ci de périmètre, aux « locaux à usage d'activité agricole » pour la substitution d'énergies fossiles par des ENR
- à élargir le dispositif à des programmes d'information, de formation, d'innovation à la maîtrise de la demande énergétique (quote-part maximum allouée à définir par décret et liste des programmes éligibles et conditions de délivrance des CEE à définir par arrêté) → voie de développement pour les CEE diagnostic énergétique (Projet actuel porté par un partenariat MAAP-APCA-EDF).

# Les ENR et la biomasse dans le Grenelle

- Art.19 : « porter à au moins 23 % en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale »

Objectifs 2020 Grenelle :  
~ + 10 Mtep pour la biomasse

Chiffres en  
énergie finale

Source d'énergie	2006 (Mtep)	2020(Mtep)
Bois chauffage domestique	7,4	7,4
Biomasse (chaufferies)	1,4	5,2
Biomasse cogénération chaleur+électricité	0 + 0,24	2,4 + 1,44
biogaz	0,055	0,55
Biocarburant	0,68	4
<b>TOTAL BIOMASSE</b>	9,8	<b>21</b>

Soit ~ 24 Mtep  
en énergie  
primaire



# Loi Grenelle 2 et les autres ENR

## ■ Photovoltaïque :

- Possibilité via l'autorisation d'urbanisme de s'opposer à des installations type « centrale solaire au sol » (mais pas aux besoins de la consommation domestique) ;
- Autorisation pour les agriculteurs d'exploiter des installations photovoltaïques intégrées au bâti sans changer de statut.

## ■ Cogénération :

- Fixation obligatoire par le schéma régional « Climat-air-énergie » d'objectifs en matière de cogénération (biomasse retenue).

## ■ Biogaz :

- mise en place d'une obligation d'achat pérenne avec tarif garanti pour le biogaz.

# Les Plans Climat Energie Territoire (PCET)

- Loi Grenelle 1 (art.7) : « *l'Etat incitera les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme, des plans climat-énergie territoriaux avant 2012* ».
  
- *Projet de loi Grenelle 2 (art.26) :*
  - ➔ *Ce plan définit, dans les champs de compétences respectifs de chacune des collectivités publiques :*
    - « 1° *Les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer le réchauffement climatique et de s'y adapter ;*
    - 2° *Le programme des actions à réaliser afin, notamment, d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de réduire l'impact des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre conformément aux objectifs issus de la réglementation communautaire relative à l'énergie et au climat ;*
    - « 3° *Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.*
  
  - ➔ *Il est rendu public et mis à jour au moins tous les cinq ans.*
  
  - ➔ *Il est compatible avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie*
  
- *Un volet agricole et forestier peut donc y être inclu*

# Conclusion

- Des opportunités possibles pour la profession agricole
- Une occasion de valoriser les efforts et les investissements importants des agriculteurs en faveur de l'environnement
- La nécessité d'un accompagnement par les politiques publiques
- l'engagement parallèle des Chambres d'agriculture dans l'accompagnement des agriculteurs et plus globalement des acteurs ruraux pour relever les nombreux défis environnementaux .

# Merci de votre attention !

*Journée de l'Environnement  
Chambre d'agriculture du Var*

---

20 mai 2010

Julien GALLIENNE



APCA - Assemblée Permanente  
des Chambres d'Agriculture

9 avenue George V - 75008 Paris

[julien.gallienne@apca.chambagri.fr](mailto:julien.gallienne@apca.chambagri.fr)